

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 9 juillet 2024 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Guy Bruneau, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2024-07-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant en y ajoutant au point 11 Varia :

- 11.1 Site Web
- 11.2 Chambre de naissance La Merveille de Mont-Tremblant
- 11.3 TECQ #7 – Programmation 2024
- 11.4 Séance du Conseil – Août 2024
- 11.4 Sièges #1 vacant

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2024
4. Adoption des paiements fournisseurs et salaires de juin 2024
5. États financiers 2023 – Faits saillants
6. Programme PPA-CE
7. Règlement concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'élection et affectation des sommes nécessaires
8. Dérogation mineure – 44, chemin de la Plage
9. Suivi des dossiers
 - Fête Nationale
 - Pluies torrentielles du 23 juin 2024 – Échange avec le MSP
10. Correspondance et information
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la séance

Adoptée

2024-07-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Guy Bruneau

Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 juin 2024 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2024-07-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

Il est proposé par Martine Labrosse

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 19 juin 2024 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2024-07-04

4. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES DE JUIN 2024

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 30 juin 2024 totalisant 138 115.01\$ ainsi que la liste des salaires pour les mêmes périodes totalisant 21 723.10\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs de juin, portant les numéros C2400178 à C2400230 et les paiements directs L2400028 à L2400033 totalisant 138 115.01\$ et se terminant le 30 juin 2024;
- Les registres des salaires dépôts directs de juin portant les numéros D2400172 à D2400178 totalisant 5 356.01\$ (élues) et les numéros D2400165 à D2400171 et D2400179 à D2400208 totalisant 16 367.09\$ (employés) incluant les semaines 22 à 25.

2024-07-05

5. ÉTATS FINANCIERS 2023 – FAITS SAILLANTS

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier de la municipalité de Lac-Saguay pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023, tel qu'audité par madame Anick Millaire CPA auditeur.

Les revenus s'élevant à 1 504 463 \$ et les dépenses à 1 394 745\$ nous donnant un bénéfice net de 103 858\$. Au cours de l'année 2023 la municipalité a pu bénéficier de divers programmes de subventions.

- PRABAM - Construction d'un garage municipal 75 000 \$
- TECQ - Salle de la FADOQ entrée principale et Thermopompes
- Construction de la patinoire
- Travaux de fossés, ponceaux et d'épandage de concassé
- Coûts subventionnables \$ 170 000 \$ et Seuil 52 000 \$
- PPA-CE Chantale Jeannotte députée \$ 23 000 \$ pour des chemins

La valeur des actifs immobiliers et infrastructures de voirie totalise 2 724 206\$, l'endettement net à long terme 245 000 \$, le traitement total des élus 75 591 \$.

En conclusion, la santé financière de la municipalité est saine et le conseil a su garder son budget équilibré. Des projets sont prévus dans l'avenir en tenant compte des différents programmes de subventions gouvernementales afin d'améliorer les infrastructures immobilières et les différents travaux d'entretien du réseau routier municipal.

Il est proposé par Guy Bruneau

Appuyé par Martine Labrosse

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les faits saillants présentés par Michel Chouinard, maire.

Adoptée

2024-07-06

6. PROGRAMME PPA - CE

- Dossier : ATN99864 – 79060 (15) – 20231012-008
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pierre Gravel, appuyée par Jean-Pierre Allard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay approuve les dépenses d'un montant de 7 728.59\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2024-07-07

7. RÈGLEMENT 2024-02 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION ET AFFECTATION DES SOMMES NÉCESSAIRES

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, et ce, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale et que cette affectation annuelle doit être établie après consultation du président d'élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin que le fonds soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale et permettre de pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente (selon le plus élevé des deux);

CONSIDÉRANT QUE pour les quatre premières années du présent règlement, il y a lieu d'affecter à ce fonds une somme annuelle de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la somme annuelle mentionnée ci-dessus devra faire l'objet d'une révision par le conseil, après consultation du président d'élection, et, s'il y a lieu, d'une modification réglementaire après chaque élection partielle ou générale;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance du 11 juin 2024, sous la résolution 2024-06-05;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 juin 2024, sous la résolution 2024-06-06;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement 2024-02 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires.

Adoptée

Le conseiller Guy Bruneau se retire de la table du conseil à 19h50.

2024-07-08

8. DÉROGATION MINEURE - 44, CHEMIN DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT QU' un certificat d'implantation a été produit par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, Dossier 24L-032, Plan 14 514-B a été déposé avec la demande de dérogation mineure DPRL240020 pour un agrandissement au 44, chemin de la Plage sur le lot 5 808 868;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins et n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé et sécurité publique et d'atteinte à l'environnement ou au bien-être général.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marie-Claude Labelle, appuyé par Pierre Gravel d'accorder la dérogation mineure pour le 44, chemin de la Plage et de porter la marge de recul latérale gauche à 5.22 mètres tel qu'il apparaît sur le certificat d'implantation produit.

Adoptée

Le conseiller Guy Bruneau revient siégé à la table du conseil à 19h56. La conseillère Martine Labrosse quitte la séance à 19h56.

9. SUIVI DES DOSSIERS

- Fête Nationale
- Pluies torrentielles du 23 juin 2024 – Échange avec le MSP

10. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

11. VARIA

2024-07-09

11.1 Site Web

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

De demander à l'entreprise Web Action de Mont-Laurier la production d'un site Web pour la Municipalité selon la proposition de forfait présentée et mandater le maire, Michel Chouinard et le directeur général, Richard Gagnon à signer pour et au nom de la Municipalité avec Web Action, après présentation au conseil.

Adoptée

2024-07-10

11.2 Chambre de naissance La Merveille de Mont-Tremblant

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le Centre de ressources périnatales La Merveille dans sa démarche pour avoir une chambre de naissance dans le nouveau CLSC de Mont-Tremblant.

Adoptée

2024-07-11

11.3 TECQ - #7 -Programmation 2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

2024-07-12

11.4 Séance du Conseil – Août 2024

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance régulière du Conseil du mardi 13 août soit annulée et qu'un avis public soit publié dans les endroits prévus à cet effet.

Adoptée

2024-07-13

11.5 Siègne #1 - Vacant

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

Qu'étant donné que le conseiller Stéphane Roussy a vendu sa propriété du 391, chemin des Fondateurs qui était son lieu de résidence, de mandater le directeur général, Richard Gagnon, a effectué les démarches pour évaluer le statut de monsieur Stéphane Roussy à titre de conseiller municipal.

Adoptée

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens dans la salle demandent de l'information sur certains points débattus lors de la séance.

La conseillère Marie-Claude Labelle quitte durant la période de questions à 20h40.

2024-07-14

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h45.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2024-07-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire